

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

DELIBERATION N° CP 93.285

DU 9 JUILLET 1993

RELATIVE A LA REPARTITION DE CREDITS CULTURELS DES BUDGETS 1990, 1991, 1992, 1993

La Commission Permanente

VU la délibération n° CR 83.25 du 11 octobre 1983 relative à la politique culturelle ;

VU la délibération n° CR 89.47 du 14 novembre 1989 relative à l'approbation du contrat particulier Etat-Région sur la culture ;

VU la délibération n° CR 90.02 du 18 janvier 1990 relative au budget régional pour 1990 ;

VU la délibération n° CR 91.04 du 24 janvier 1991 relative au budget régional pour 1991 et notamment son article 21 ;

VU la délibération n° CR 92.01 du 22 janvier 1992 relative au budget régional pour 1992 et notamment son article 22 ;

VU la délibération n° CR 92.52 du 19 décembre 1992 relative au budget régional pour 1993 ;

VU le rapport n° CP 93.226 présenté par M. le Président du Conseil Régional,
VU l'avis émis par la Commission de la Culture.

DELIBERE

Article 1er :

Une autorisation de programme de 279 325 F, prélevée sur le chapitre 916.3 "Equipement culturel, ligne 32 "Restauration et construction d'orgues" du budget 1991, est répartie entre les opérations suivantes :

77 - Faremoutiers	
Construction d'un orgue neuf à l'Eglise Saint-Sulpice	67 720 F
91 - Etampes	
Restauration des grandes orgues de Notre-Dame du Fort (3ème tranche)	73 236 F

95 – Pierrelaye Restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste	20 000 F
Villiers-le-Bel Restauration du grand orgue de l'église Saint-Didier	30 544 F
Enghien – Association culturelle de l'Eglise Réformée d'Enghien. Relevage de l'orgue du Temple	23 188 F
75 – Paris – Association des Amis de l'orgue de l'Eglise Réformée des Batignolles. Restauration de l'orgue	64 637 F

Article 2 :

Une autorisation de programme de **3 965 000 F** prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 25 "Mise en valeur et aménagements de monuments", à hauteur de 3 851 369 F sur le budget 1991 et de 113 631 F sur le budget 1993 est répartie entre les opérations suivantes :

Budget 1991 (3 851 369 F)

93 – Direction régionale des affaires culturelles de Paris – Ile-de-France Restauration de l'église du Raincy	1 425 000 F
95 – Direction régionale des affaires culturelles de Paris – Ile-de-France Aménagement du site archéologique de Genainville	1 500 000 F
Fondation Royaumont, Asnières-sur-Oise Mise en valeur de l'Abbaye de Royaumont	900 000 F
77 – Les Amis de la Tuilerie de Bezanleu	26 369 F

Budget 1993 (113 631 F)

77 – Les Amis de la Tuilerie de Bezanleu (suite)	113 631 F
---	-----------

Article 3 :

Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France est habilité à signer en tant que de besoin les conventions relatives aux grands édifices, aux édifices culturels et aux sites archéologiques visés à l'article 2 de la présente délibération.

Article 4 :

Une autorisation de programme de 750 000 F prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 31 "Conservatoires et écoles de musique agréés" à hauteur de 25 977 F sur le budget 1991 et de 724 023 F sur le budget 1992 est affectée à :

- 93 – **Rosny-sous-Bois**
Réhabilitation de l'école de musique agréée
(1ère tranche)

Article 5 :

Une autorisation de programme de 8 068 797 F prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 51 "Centres culturels et salles de spectacles" du budget 1993 est répartie entre les opérations suivantes :

- 78 – **Saint-Germain-en-Laye**
Réaménagement au théâtre Alexandre Dumas 372 900 F
- 91 – **Brétigny**
Aménagement d'un espace culturel 1 890 000 F
- 94 – **Arcueil**
Rénovation de la salle de cinéma Jean Vilar 1 788 747 F
- 95 – **Ermont**
Aménagement d'un espace culturel 654 900 F
- 95 – **Franconville**
Aménagement d'une salle de spectacle 3 362 250 F

Article 6 :

Une autorisation de programme de 259 530 F prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 33 "Aménagement de lieux d'accueil pour la danse" du budget 1990 est affectée au :

- 75 – Théâtre de la Bastille

Article 7 :

Une autorisation de programme de 300 000 F prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 11 "Actions en faveur de l'archéologie" est répartie entre les opérations suivantes :

- 75 – Association "Groupement Rempart Ile-de-France" 40 000 F
- 77 – **Brie-Comte-Robert**
Association des Amis du Vieux Château 80 000 F

77 – Crécy la Chapelle Association Créquoise d'archéologie subaquatique	30 000 F
Coulommiers Association ATAGRIF	60 000 F
Pincevent Centre archéologique de Pincevent	50 000 F
92 – Chatillon Institut de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine industriel des carrières (PICAR)	40 000 F

Article 8 :

Une autorisation de programme de **290 526 F** prélevée sur le chapitre 916.3 "Culture" ligne 20 "Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat" à hauteur de 10 000 F sur le budget 1990 et de 280 526 F sur le budget 1991 est répartie ainsi :

Budget 1990 (10 000 F)

95 – Sannois Restauration du moulin	10 000 F
---	----------

Budget 1991 (280 526 F)

95 – Sannois Restauration du moulin (suite)	28 286 F
Valmondois Restauration du moulin de la Naze	252 240 F

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le **9 JUIL. 1993**

Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France

MICHEL GIRAUD